

M. le ministre a dit : la morale de nos pères est-elle la morale chrétienne ? doit-on enseigner le devoir religieux dans les écoles ? L'orateur examine en quel point les lois, les pouvoirs publics ont-ils enseigné dans les écoles.

La Chambre des députés, on a précisé que l'on voulait ne faire enseigner qu'une morale laïque et indépendante.

M. le ministre interrompant dit : M. Paul Bert rapporteur de la loi a protesté contre cet affirmation.

M. DUBOIS lit alors les passages du rapport de M. Paul Bert déclarant qu'il entend reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

L'orateur lit des passages du rapport Lépelleur à la convention et il continue en disant que la Chambre a voulu que la morale fut indépendante de toute idée religieuse, qu'elle fût une morale positiviste. (Très h. à droite).

Les pays étrangers ne pensent pas que la laïcité soit une conséquence logique de l'obligation.

La laïcité existe seulement dans quatre pays : Les Etats-Unis, la Hollande, l'Irlande et le Haut Canada.

Comment les instituteurs eux-mêmes comprennent-ils l'enseignement de la morale.

L'orateur rappelle ici le congrès pédagogique qui déclare que l'instruction, devant être gratuite, obligatoire et laïque.

M. FOUCHEUR DE CARBIL : Ce que nous voulons faire est loin d'être aussi abominable qu'on le représente, nous voulons faire ce qui se pratique en Italie.

M. CHESNOLONG dit que le projet de loi est tyrannique. (Applaudissements).

L'amendement de M. Oscar de Vallée est repoussé par 145 voix contre 127.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. ROBERT DE MASSY demande que la loi sur la presse soit mise à la suite de l'ordre du jour.

Cette demande est adoptée après quelques observations de M. Jules Simon.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

On nous demande de divers côtés si les femmes peuvent signer la pétition en faveur des processions.

Assurément elles le veulent, et nous n'hésitons pas à dire qu'elles le peuvent.

Nous voudrions seulement qu'elles signassent sur des exemplaires distincts de ceux soumis à l'adhésion des hommes.

Ainsi s'organiserait en faveur de nos libertés religieuses un second mouvement non moins utile et non moins important que le premier et leur action commune concourrait efficacement à la solution désirée.

C'est pourquoi, nous prenons la respectueuse liberté d'inviter les dames de la ville à se constituer, comme le font les messieurs, en comités paroissiaux, qui organiseraient le pèlerinage et le propageraient, rue par rue, et même, s'il se peut, maison par maison, de façon à donner à tous, riches et pauvres, patrons et ouvriers, la même facilité d'exprimer leur sentiment sur cette importante question.

De part et d'autre, les comités paroissiaux centraliseraient les pétitions pour, ensuite, les remettre, en masse, aux mains de l'autorité.

Nul doute que notre appel ne soit entendu et, dès à présent, des exemplaires sont déposés au bureau du Journal de Roubaix à la disposition de qui de droit et chez M. Béghin-Bonnaive, 32, rue du Tilleul.

Nous croyons utile de reproduire une fois encore, le texte de la pétition :

Les soussignés, tous habitants de la Ville de Roubaix :

Considérant : Que les processions ont toujours été en honneur à Roubaix ; Que leur interdiction est attentatoire à la liberté de conscience et aux droits des citoyens ; Qu'elles répondent aux vœux de l'immense majorité des habitants ; Que leur suppression cause au commerce local un préjudice considérable ; Qu'en aucun cas, elles ne sauraient compromettre la sécurité publique, placée sous la sauvegarde de la police locale.

Prient instamment Monsieur le Maire de rapporter l'arrêté municipal en date du 25 juin 1881.

Voici quel a été le mouvement de la population pendant le mois de juin : Naissances : 288 ; décès : 173 ; mariages : 64.

Voici de quelle façon se répartissent les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour présenté par M. Meline et que la Chambre a adopté.

On se souvient que cet ordre du jour était ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans la fermeté du Gouvernement pour prendre les mesures nécessaires à la sécurité de l'Algérie et déterminer les responsabilités encourues, passe à l'ordre du jour. »

Ont voté pour : MM. Girard, Guillemin, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcq, Scropé.

Nous rappelons que c'est demain dimanche que M. Charles Jacquier, avocat et professeur de droit, à la faculté catholique de Lyon, donnera à l'Hippodrome, rue Nicolas Leblanc, 7, à Lille, une conférence sur ce sujet : *Dictature et monarchie*.

La réunion sera présidée par M. de prince de Léon, député On n'y pourra assister qu'après avoir obtenu une invitation personnelle. Des cartes, au prix de cinq et de deux francs, donnant droit à des places réservées seront mises à la disposition des dames qui pourront se les procurer, à l'Hippodrome, le jour même de la réunion.

Un banquet sera offert dimanche soir à MM. de Léon et Jacquier.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, qui sont sur le point de faire le volontariat de leur donner ici les instructions relatives aux engagés conditionnels.

1° La visite aura lieu tous les matins à 8 h. 1/2 à l'exception du dimanche, (du 1er au 27 juillet).

2° Les jeunes gens seront porteurs de leur naissance — du consentement de leur père, légalisé par le maire et du diplôme qui les dispense de passer l'examen.

3° Aussitôt après la visite, ils remettront à la Préfecture (bureau militaire) une demande sur papier timbré, ainsi conçue :

Le soussigné (noms, prénoms, domicile et résidence) a l'honneur de solliciter à M. le Préfet du Nord, l'autorisation d'être admis à l'examen des engagés conditionnels, et d'être classé dans la série de...

4° Les examens d'équitation auront lieu tous les samedis à une heure à Lille. — Pour la cavalerie (caserne de la Madeleine) au 19^e chasseurs ; et à la même heure au train des équipages (caserne St-André) pour le train des équipages.

5° La composition écrite aura lieu le 30 août.

6° Les examens commenceront le 27 septembre.

CONDITIONS DE TAILLE : Cuirassiers, 1 m. 68. Dragons, minimum, 1 m. 60 (Excepté les dragons de la 1^{re} division). Chasseurs, minimum, 1 m. 60 (Excepté pour les jeunes gens des Ecoles). Artillerie, 1 m. 62. Trains des équipages 1 m. 64. Infanterie 1 m. 54.

Vendredi soir vers huit heures, le nommé Pierre Lambreck, âgé de 52 ans, habitant rue des Longues-Haies, 60 s'est pendu dans sa chambre.

Cet individu avait passé toute la semaine à boire et menait depuis quelque temps une vie fort déréglée.

Lambreck était célibataire et exerçait la profession de tisserand.

Son corps a été transporté à l'hôpital.

tant, avait assisté aux funérailles d'une personne décédée dans le hameau et n'en revenant chez lui, comme il faisait très chaud, avait placé sa capote sur une chaise. Il était ensuite déshabillé, pour vaquer à ses affaires.

Vers 2 heures un adroit flou a enlevé la capote et les chaussures.

Cet individu a été vu dans le hameau porteur de la capote et des bottines.

Arthur Conek, âgé de 19 ans, orphelin, au service de M. Edouard Dervaux, marchand de pommes de terre fines, demeurant à Mouveaux, a fracturé la porte de la voiture de son patron. Il y a pris des papiers. Il a fracturé également une armoire, placée dans l'intérieur de la voiture et a dérobé une dizaine de francs.

Malgré d'actives recherches, le jeune Conek, n'a pas encore pu être arrêté.

On nous écrit de Watrellos : « Le carrousel donné par les Amis-Réunis du cercle de la Concorde a été splendide. Les efforts de la commission pour arriver à un bon résultat ont été couronnés de succès ; un nombre considérable de personnes ont participé à cette fête de bienfaisance. Du reste, tout le monde connaît les besoins de cette commune où les pauvres sont en si grand nombre. »

Les cavaliers au nombre de 140, marchant sur 2 rangs, 38 voitures fermaient la marche. Cette file de voitures et de cavaliers a parcouru les principales rues du village pour se rendre au siège de la société.

22 cavaliers inscrits ont pris part à la lutte.

Voici le nom des lauréats : 1^{er} prix, MM. Demarecaux, de Bouvines ; 2^e Henri Glorieux, de Marquain ; 3^e Henri Spruyt, de Ronchin ; 4^e Alexandre Dupire, de Nomain ; 5^e Jean-Baptiste Dupire, d'Orchies ; 6^e René Pluquet, de Lanoy ; 7^e surprise, Henri Delplanque, de Loos ; 8^e Vandebulpe, de Dottignies ; 9^e Henri Spruyt, de Ronchin ; 10^e Alexandre Delmaire, d'Annapes ; 11^e Jules Dhalluin, de Watrellos ; 12^e Henri Salembier, de Leers.

Cette fête a produit une somme nette de 400 francs qui seront distribués aux pauvres de la commune par les soins des membres du bureau de bienfaisance.

Nos félicitations aux organisateurs de cette fête et, au nom des pauvres, nous les remercions de l'heureuse initiative qu'ils ont prise.

Nous espérons que l'année prochaine, cette fête, donnée avec un éclat plus grand encore, permettra de recueillir une somme plus forte pour venir en aide aux malheureux si nombreux. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette heureuse œuvre et féliciter les organisateurs, en leur adressant nos félicitations et nos remerciements.

Le 16^e bataillon de chasseurs à pied a quitté Dunkerque vendredi matin à trois heures et demie pour revenir à Lille. A onze heures et demie est arrivé le 12^e régiment de ligne qui vient faire des exercices de tir à longue portée.

Ce matin, vers deux heures, le tocsin annonçait un incendie dans la direction de la porte de Béthune, à Lille.

Le feu venait d'éclater dans l'ancienne fabrique de M. Caulier, rue d'Haubourdin, section d'Esquermes, actuellement occupée par M. Scriver, Blomme et Cie, fabricants de tapis.

Tous les bâtiments sont atteints et on n'a aucun espoir de rien sauver.

Une affaire scandaleuse a été jugée hier, par le tribunal correctionnel de Lille. Un sieur Frixon, ancien commis aux postes au mont-de-piété, a été condamné à trois mois de prison pour outrage à la pudeur.

Le nommé François Caréte, âgé de 67 ans et habitant Wasquehal a été arrêté le 30 juin, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

La distribution des prix du concours international de tir offert par le Cercle des Carabiniers Roubaisiens, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 3 juillet, à 11 h. 1/2 du matin, sous la présidence de la municipalité.

La Grande Harmonie, qui a bien voulu prêter son concours à cette cérémonie, exécutera les morceaux suivants : *Pastorale*, (Suppé).

Fantaisie sur des motifs de G. Nadaud. *Les Cadets de Russie*, (Sellenick).

Entrée libre. Des places seront réservées pour les dames et les personnes munies de cartes d'invitation.

Un grand Concert sera donné au bénéfice des pauvres, le dimanche 3 juillet, à cinq heures, dans le magnifique parc de M. Pollet, par la *Musique municipale* de Mouveaux, la *Musique municipale* de Tourcoing et la *Grande Fanfare* de Roubaix.

Voici le programme de cette fête musicale :

PREMIÈRE PARTIE. — Mouveaux, directeur : M. Montagne, Fantaisie mélodique, Van Bergh. Tourcoing, directeur : M. Desfontaines, *Les Carmines*, Louis Montagne. 2. *Le Voyage en Chine*, fantaisie, Bazin. 3. *Polka de Coibert*, exécutée par M. Mayer, Ronchin. 4. *Mouvement sur Ernani*, Sellenick.

DEUXIÈME PARTIE. — Mouveaux, directeur : M. Montagne, Marche aux Flambeaux, n° 1, Meyerber. Roubaix, directeur : M. Desfontaines. 1. *La Confiance*, ouverture, Van Moortele. 2. *Grande Fantaisie sur les Huguénots*, Meyerber. 3. *Marche de Temeswar*, Meyerber. 4. *Fantaisie sur l'Étoile du Nord*, Meyerber.

Le pont sur la Manche

Dans quelques jours, la Chambre va être appelée à discuter un projet de loi sur une question qui intéresse au plus haut degré le commerce de la France entière. Il s'agit de réaliser la France à l'Anglais par un pont à ciel ouvert sur la Manche.

Le promoteur de cette idée, M. Vêlard de Ste-Anne, qui vient d'avoir une dernière entrevue avec le ministre des Travaux Publics, a pu donner à M. Sadi Carnot les détails complémentaires sur l'accomplissement de cette œuvre grandiose et la convaincre de la possibilité d'une réalisation prompte et efficace.

Nouvelles. — Une importante arrestation a été faite mercredi. C'est celle d'une femme Hourdequin, née Catherine Jacquemart, débitante de boissons à la Neuville-Saint-Remy, et connue sous le nom de guerre peut honorable de la belle Catherine.

La femme Hourdequin n'est pas accusée, comme l'on dit par erreur plusieurs de nos confrères, d'une tentative d'assassinat, mais de tentatives d'incendie : l'une d'elles remonterait à sept ou huit années. On se montre bien soulagé à la Neuville par cette arrestation.

AMHNS. — Un incendie a éclaté mercredi dernier, rue Saint-Jacques, chez M. Dery, négociant en sucres. Pertes : 160,000 francs. Il y a assurés.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

LETRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 1^{er} juillet 1881.

Maintenant que l'interpellation sur les affaires d'Algérie est vidée, on en annonce une autre au sujet des affaires de Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

Il convient toutefois, de prévenir le gouvernement et la majorité, que le public a cessé de prendre les interpellations au sérieux, parce que la Chambre manque désormais de faits, et demande à la Tunisie, qui semblent s'embrouiller fortement, à en juger par les questions qui se produisent quotidiennement au Parlement anglais et les réponses embarrassées des ministres de la Reine. Il s'agit de fixer par une déclaration à la tribune de M. Barthélemy Saint-Hilaire, les attributions de M. Roustan aussi bien que les droits des représentants étrangers à la cour du Bardo. Il s'agit, en outre, pour le Gouvernement de faire comprendre qu'il n'admettra aucun des recours contre les décisions de M. Roustan, qui pourront être essayés auprès de la Porte. Cette interpellation sera faite par M. Antonin Proust, d'accord avec le ministre des affaires étrangères.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.

OBITUOIRE. — M. Paul Bert, député, est attendu reprendre les grandes traditions de 93 en matière d'enseignement.